

BRUNO GARNIER
JEAN-LOUIS AUDUC
ÉLISABETH MORISSON
BRUNO PRONZATO

CONCOURS CPE

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION

6^e ÉDITION

Conforme au concours rénové en 2021

DUNOD

Édition : Nathalie Bourdon, Anne Le Duc
Création graphique de la couverture : Hokus Pokus Créations

Mise en page : Belle Page

© Dunod, 2024
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN : 978-2-10-087518-4

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
Les auteurs	3
Partie 1 – Enjeux et problématiques	5
1 Principes et valeurs de l'éducation	7
1 Une école juste, inclusive et équitable pour tous	8
1. Démocratie – égalité d'éducation	8
2. Éthique et égalité	13
3. Vers une conception pragmatique de l'égalité	16
2 Gratuité – obligation	19
Introduction : principes et problèmes de la gratuité et de l'obligation	19
1. La gratuité scolaire	21
2. La dépense intérieure d'éducation	23
3. L'obligation scolaire	24
4. Le décrochage scolaire	28
Conclusion : obligation, gratuité, droit-créance et lien social	35
3 Formation du citoyen responsable	37
1. Autorité, discipline, respect de la loi	37
2. Éducation à la citoyenneté	38
4 Laïcité et droit aux différences : la place des identités collectives	41
1. La laïcité : un principe constitutionnel	41
2. L'application du principe de laïcité suivant les territoires et les espaces concernés	43
3. La laïcité au collège et au lycée	45
4. Le rôle et les obligations de l'école	47
5. La laïcité en péril ?	59
5 Le défi des inégalités	63
1. Les inégalités sociales	63
2. Les inégalités de genre	68
3. Le handicap	84

2	Enjeux de l'éducation : école et société	91
6	La communauté éducative : école et familles	92
	1. Forger le sentiment d'appartenance à un collectif large en respectant la diversité culturelle	92
	2. Les mutations des espaces urbains : crise des espaces de citoyenneté	94
	3. Redéfinir le « vivre ensemble »	95
	4. Les conseils de la vie lycéenne et collégienne	96
	5. La prévention de la radicalisation des jeunes	97
	6. Communauté éducative et vie scolaire	98
7	Violences et incivilités	100
	1. État des lieux sur les violences à l'école	100
	2. Les causes sociales de la violence	102
	3. Ruptures scolaires, incivilités et violences	105
	4. Les mesures disciplinaires	107
	5. Instances impliquées	111
	6. Les adaptations récentes	111
	7. Genres et violences en milieu scolaire	113
8	L'école et ses partenaires	117
	1. Nécessité du partenariat en milieu scolaire	117
	2. Le rapprochement politique de la ville, contractualisation locale et éducation prioritaire	119
	3. Le projet éducatif local (PEL)	120
	4. Le partenariat entre les différents services et administrations présents sur le territoire	121
	5. La réserve citoyenne	121
	Conclusion	122
3	Transformations : où va l'école ?	123
9	L'histoire de la démocratisation de l'éducation	124
	Introduction	124
	1. Les débuts de l'aspiration à la démocratisation de l'éducation (1762-1788)	125
	2. La formation du citoyen pendant la Révolution (1789-1794)	126
	3. Le libéralisme conservateur et le reflux de l'idéal démocratique en éducation (1794-1871)	128
	4. L'école républicaine héritée de Jules Ferry (1880-1946)	130
	5. L'« unification » du système éducatif français (1959-1980)	134
	6. Nouveau paradigme de la démocratisation à l'heure de la mondialisation (1980-2020)	136

10	L'école pour chacun ou l'école pour tous ?	142
1.	Le désenchantement des années 1980	142
2.	La perte de la sacralisation de l'école	143
3.	La définition introuvable d'une école juste	144
4.	Où vont l'école pour chacun et l'école pour tous ?	144
5.	Les effets de la crise sanitaire de la Covid-19	145
4	Politique de l'établissement et gestion concurrentielle de l'éducation	147
11	L'établissement scolaire	148
1.	Le principe de l'autonomie de l'établissement scolaire	148
2.	L'établissement est un « espace laïque de savoirs et de citoyenneté »	150
3.	L'établissement scolaire est un lieu de vie comportant des métiers divers	150
4.	Redonner sens au collectif	151
5.	L'autonomie des établissements : une nouvelle étape en 2017	151
	Conclusion : l'autonomie des établissements en Europe en 2017	152
12	Secteur public – secteur privé	154
1.	L'enseignement privé sous contrat	154
2.	Les principaux textes régissant l'enseignement privé	156
3.	L'organisation de l'enseignement catholique	158
4.	Le recrutement des professeurs de l'enseignement privé	158
5.	Les cadres d'éducation de l'enseignement privé catholique	158
6.	Les établissements privés sous contrat autres que catholiques	159
7.	Les établissements hors contrat	160
	Conclusion : vers un service privé d'intérêt public	161
13	Des palmarès aux zones prioritaires : les inégalités géographiques	162
1.	État des lieux	162
2.	Réseaux prioritaires et réseaux d'excellence	163
3.	L'évolution de l'éducation prioritaire jusqu'en 2017	166
4.	Les mesures mises en œuvre dans les dernières années	167
14	L'enseignement professionnel	169
1.	Le poids de l'histoire dans la difficile valorisation de l'enseignement scientifique, technique et professionnel	169
2.	La création des lycées professionnels en France	170
3.	Des difficultés récurrentes d'insertion professionnelle	171
4.	Les obstacles au partenariat avec les entreprises	172
5.	La poursuite d'études des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur	173
6.	Des réformes successives de la voie professionnelle	175

15	Les évolutions du lycée et les transformations du baccalauréat	180
1.	Le lycée, l'université et le baccalauréat : le poids de l'histoire	180
2.	2018 – Une réforme en profondeur	182
3.	Des interrogations demeurent	187
5	Usagers : de l'enfant à l'élève	191
16	La construction de l'identité personnelle du jeune vers l'âge adulte, garçons et filles	192
1.	La difficile sortie de l'enfance	192
2.	Individualisation et socialisation	193
3.	Le rôle de l'école	195
4.	Importance des relations école-familles pour construire l'identité de l'élève	197
17	L'élève au centre de l'éducation : enseignement et individualisation	203
1.	Le rapport aux savoirs	203
2.	L'accompagnement personnalisé	207
3.	Les cordées de la réussite	211
6	Professionnalité du CPE	213
18	L'histoire du métier de CPE	214
	Introduction	214
1.	La création	214
2.	La triste mission du surveillant général	215
3.	Les années de l'après-guerre	216
4.	Les foyers socio-éducatifs	219
5.	La remise en cause de mai 1968 et ses conséquences	220
6.	Les premiers statuts de conseillers principaux d'éducation (1970-1972)	222
7.	Crises économiques récurrentes et malaise des CPE (1973-1981)	223
8.	Les avancées des années quatre-vingt	224
9.	Vers la fin de la division du travail professeur/éducateur	226
10.	Le référentiel de compétences des CPE	228
11.	Missions des conseillers principaux d'éducation	231
19	L'identité professionnelle du CPE	233
	Introduction	233
1.	Le CPE doit dépasser l'assignation exclusive du maintien de l'ordre et de la discipline	234
2.	Le CPE est partie prenante de la politique éducative de l'EPL	234
3.	Le CPE membre de l'équipe pédagogique	236

4. Conseils aux CPE pour les entretiens avec les familles	236
5. Les évolutions récentes de la fonction de CPE	237
6 Une orientation nouvelle du métier de CPE depuis 2023 ?	241

Partie 2 – Une décennie de changements243

1 D'une loi à l'autre.....245

1. La refondation a-t-elle eu lieu (2013-2016) ? 245
2. La loi de 2019 : rupture ou continuité ?..... 246

2 La réforme du collège, de N. Vallaud-Belkacem à J.-M. Blanquer.....248

3 L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'Éducation nationale..... 255

4 La prévention du harcèlement..... 258

1. Un article du Code de l'éducation..... 258
2. Un problème récurrent et en constante aggravation..... 258
- 3 Le plan interministériel de lutte contre le harcèlement scolaire 260
4. La procédure de signalement des faits de cyberharcèlement 261
- 5 . Un plan d'actions actualisé..... 262

5 Les conditions du « vivre ensemble » 264

1. La diversité des familles..... 264
2. L'éducation à l'environnement et au développement durable 264
3. La laïcité lors des sorties scolaires..... 266
- 4 Les compétences psychosociales..... 266
5. L'école inclusive..... 268
6. Le parcours citoyen à l'heure du Service national universel 269

6 L'obligation scolaire271

1. L'extension de l'obligation scolaire 271
2. Le renforcement du contrôle de l'instruction..... 272

7 Le pilotage du système éducatif..... 274

1. Innover..... 274
2. Expérimenter 275
3. Évaluer..... 276
4. Recruter et former..... 277

8 Les vadémécums « Valeurs de la République ».....281

1. Vadémécum Laïcité 281
2. Vadémécum Agir contre le racisme et l'antisémitisme 282

9	Politiques territoriales d'éducation	283
1.	L'éducation prioritaire en 2021-2022	283
2.	Les cités éducatives	285
10	Des chantiers en cours.	
	« Le choc des savoirs : élever le niveau de notre École »	286
1	Mieux soutenir les professeurs pour mener la bataille des savoirs	286
2	Adapter l'organisation des enseignements aux besoins des élèves	288
3	Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition	292
4	Des textes en attente	296
5	Des mesures qui suscitent inquiétudes et controverses	297
6	CPE : des pratiques professionnelles à adapter	302
	Partie 3 – Les épreuves du concours externe	303
	Introduction	305
1	Épreuve d'admissibilité 1 : Composition	307
1	Conseils méthodologiques	308
1.	La première épreuve d'admissibilité dans le cadre de l'arrêté de 2021	308
2.	Les recommandations du jury de la session 2014 pour un exercice de dissertation	309
3.	Une dissertation est un texte argumentatif structuré	310
4.	Mise en œuvre	311
5.	Critères d'évaluation	312
2	Exemples de sujets avec éléments de corrigé	313
1.	L'épreuve de la session 2018 : un sujet sans citation d'auteur	313
2.	L'épreuve de la session 2022 : un sujet sans citation d'auteur	318
2	Épreuve d'admissibilité 2 : Analyse d'une situation éducative	322
1	Conseils méthodologiques	323
1.	La deuxième épreuve d'admissibilité dans le cadre de l'arrêté de 2021	323
2.	Connaître la hiérarchie des textes officiels, les identifier	324
3.	Gérer son temps : une épreuve en 5 heures	325
2	Conseils de méthode et exemples de sujets avec éléments de corrigé	327
1.	Le sujet proposé en exemple par le ministère (avril 2021)	327
2.	Éléments de corrigé	328
3.	Exemple de sujet suivi d'un corrigé rédigé	329
4.	Le sujet de la session 2022	352

3	Épreuve d'admission 1 : Épreuve à partir d'un sujet et d'un dossier remis par le jury	358
1	Conseils méthodologiques	359
	1. Conseils généraux pour les épreuves d'admission	359
	2. La première épreuve d'admission dans le cadre de l'arrêté de 2021	360
	3. Conseils spécifiques à l'épreuve d'admission no 1.....	361
	4. Recommandations extraites du rapport du jury du concours 2022	364
2	Exemple de sujet avec éléments de corrigé	366
	1. Exemple de dossier.....	366
	2. Identifier la problématique centrale	369
	3. Recherche de documents complémentaires	370
	4. Plan possible d'un exposé.....	370
4	Épreuve d'admission 2 : Épreuve d'entretien.....	374
1	Conseils méthodologiques	375
	1. La deuxième épreuve d'admission dans le cadre de l'arrêté de 2021	375
	2. Définition de l'épreuve	375
	3. Recommandations ministérielles spécifiques à cette épreuve	377
	4. Conseils méthodologiques selon le déroulé de l'épreuve	378
2	Exemples de mises en situation professionnelle pour la deuxième partie de l'épreuve d'admission n° 2 avec éléments de corrigé.....	380
	1. Conseils donnés et questions proposées dans la Note ministérielle du 25 mai 2021	380
	2. Sujets avec éléments de corrigé	381
	Partie 4 – Annexes	389
	Bibliographie	391
	Glossaire.....	399
	Index général	403
	Index des noms propres.....	405

INTRODUCTION

Les objectifs de l'ouvrage

L'objet du présent ouvrage est de faciliter la réussite des candidats se destinant au concours externe du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation, tel qu'il a été défini par l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation et en tenant compte des observations des rapports de jurys ultérieurs.

À la manière d'un **tout-en-un**, il s'agit, dans la première partie intitulée *Enjeux et problématiques*, de donner les éléments d'une culture de base, dans la seconde partie, de mettre en perspective l'exercice du métier à l'aune d'une *décennie de changements* (lois, réformes...).

La **première partie**, intitulée *Enjeux et problématiques*, est organisée autour de **six thèmes** :

1. Principes et valeurs de l'éducation
2. Enjeux de l'éducation : école et société
3. Transformations : où va l'école ?
4. Politique de l'établissement et gestion concurrentielle de l'éducation
5. Usagers : de l'enfant à l'élève
6. Professionnalité du CPE

Cette première partie comprend de nombreux **aide-mémoire**, des **tableaux**, des **graphiques**, des **extraits d'ouvrages de référence** et des **extraits d'articles** qui pourront guider les candidats dans leurs indispensables lectures complémentaires. Si le présent ouvrage ne peut pas prétendre renfermer toutes les connaissances nécessaires à la réussite du concours et à l'exercice des fonctions de CPE, il a la prétention d'ouvrir la plupart des grandes questions qui peuvent être posées dans les diverses épreuves et de faciliter le travail personnel de documentation. Conformément aux instructions données dans les rapports de jury du concours des sessions les plus récentes et dans les notes de commentaires parues durant l'été 2013 à propos du concours, les questions abordées dans les pages qui suivent sont problématisées en fonction des conditions d'exercice des fonctions de CPE.

Tous les chapitres, construits autour de **grandes questions problématiques**, sont pluridisciplinaires, dans la mesure où ils mobilisent des connaissances relevant de toutes les disciplines du concours : **histoire et sociologie de l'éducation, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, philosophie de l'éducation et pédagogie**.

L'ouvrage s'inscrit résolument dans l'**actualité de l'éducation**, notamment dans les termes de la loi « pour une école de la confiance », qui a été promulguée au *Journal officiel*

le 26 juillet 2019 mais en prenant, chaque fois que cela est nécessaire, un double recul, temporel, par l'histoire de l'éducation et les développements récents de l'actualité de l'éducation, et spatial, par des comparaisons internationales. Le recul historique est ici destiné à rendre intelligibles les questions qui se posent dans l'exercice des métiers de l'éducation et de la formation.

La **deuxième partie** de l'ouvrage, intitulée *Une décennie de changements*, est consacrée aux changements survenus depuis la **loi d'orientation du 8 juillet 2013**. Elle est organisée en thèmes que le lecteur peut facilement relier aux rubriques de la première partie. Elle fait une place importante aux missions du CPE qui se trouvent concernées par les différentes réformes intervenues jusqu'à la loi « Pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 » en tenant compte des récentes inflexions que cette loi a connues sous les ministres qui ont succédé à Jean-Michel Blanquer.

La deuxième partie se termine par un chapitre intitulé *Des chantiers en cours : le choc des savoirs*, qui présente l'état d'avancement des différents projets mis en œuvre ou annoncés par le ministère à l'heure où nous écrivons ces lignes.

L'acquisition d'une culture de base et l'aptitude à la problématisation des disciplines de référence ne suffisent cependant pas à garantir le succès au concours, même si elles en constituent un préalable indispensable. L'ouvrage comporte, dans une **troisième partie** intitulée *Les épreuves du concours externe*, des **sujets des quatre épreuves** (d'admissibilité et d'admission) et des **éléments de corrigé** dont des recommandations issues des rapports de jury. On trouvera aussi des **conseils méthodologiques**, notamment dans les domaines de l'argumentation, à l'écrit comme à l'oral, de la planification et de l'organisation des idées, de leur mise en forme.

En définitive, les compétences visées par l'ouvrage pour les candidats préparant le CRCPE sont les suivantes :

- maîtriser les connaissances de base dans les champs disciplinaires de référence du concours : des rappels sont proposés sous forme d'encarts intégrant des références bibliographiques qu'il n'est pas possible d'ignorer ;
- connaître les grands enjeux de l'évolution des systèmes éducatifs, en termes d'efficacité (insertion professionnelle, compétitivité économique, compétition internationale), en termes d'équité (réduire les inégalités liées à l'origine sociale, ethnique, au genre, au lieu de résidence, etc.) en termes de valeurs (les savoir-être, les « éducations à », les compétences psychosociales) ;
- identifier les problématiques attachées à une question d'ordre professionnel ;
- connaître le cadre et les modalités de l'intervention du CPE, éducative, pédagogique, organisationnelle, au sein de l'établissement scolaire situé dans son environnement ;
- comprendre le sens des missions du CPE grâce à la connaissance des évolutions de la profession ;
- inscrire l'intervention du CPE dans des perspectives et des problématiques plus générales ;
- savoir construire une argumentation et la présenter, à l'écrit comme à l'oral ;
- s'exercer, grâce à des exemples de sujets écrits et de questions posées à l'oral du concours, selon les programmes actuellement en vigueur.

Les auteurs

Bruno Garnier

Bruno Garnier a été inspecteur de l'Éducation nationale, maître de conférences de langue et littérature françaises et depuis 2009 professeur des universités en sciences de l'éducation et de la formation. Comme chercheur, à l'UMR Éducation & Politiques (Université Lyon 2 – INRP), il s'est intéressé à l'histoire des rhétoriques politiques en éducation. Au sein de l'UMR LISA 6240 (Université de Corse – CNRS), il poursuit ses recherches sur le droit à l'éducation et sur la diversité culturelle dans l'enseignement. Il est l'auteur d'ouvrages, d'articles de recherche et de manuels universitaires, notamment sur l'histoire de l'égalité en éducation. Dans le domaine de la formation, il forme les étudiants se destinant au métier de CPE à l'INSPE de Corse, où il a assumé durant deux ans la responsabilité de la spécialité CPE du master « Métiers de la formation ».

Jean-Louis Auduc

Ancien directeur des études à l'IUFM de Créteil (Université Paris-Est Créteil), Jean-Louis Auduc a publié plusieurs ouvrages sur le système éducatif français – son fonctionnement et ses évolutions –, ainsi que sur le métier enseignant, notamment lorsqu'il s'exerce en direction de publics réputés difficiles. Il a dirigé une collection de manuels scolaires d'éducation civique de collège. Il a également consacré plusieurs livres et de nombreux articles aux enjeux des relations parents-enseignants, notamment dans les milieux populaires et aux questions posées par les pratiques de la laïcité dans les établissements scolaires et dans la cité et à l'accession progressive de la citoyenneté chez les jeunes. Il développe à l'heure actuelle des recherches sur les causes de l'échec scolaire masculin précoce et sur la crise d'identité des jeunes adolescents. En 2024, il est membre du « comité des sages Laïcité / valeurs de la République » auprès du ministre de l'Éducation nationale et il préside le Comité de déontologie professionnelle de l'académie de Créteil.

Élisabeth Morisson

Élisabeth Morisson a exercé, au sein de l'Éducation nationale, les métiers d'enseignante, de Conseillère Principale d'Éducation (CPE), puis de Conseillère en Formation Continue (CFC) avant de rejoindre le corps des personnels de direction. Elle a dirigé le Groupement d'Intérêt Public - Formation Initiale et Continue (GIP FCIP) de l'académie de Paris et est actuellement Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale Établissements et Vie Scolaire (IA IPR EVS) dans l'académie de Créteil. Dans le domaine de la formation, elle a été tutrice, conseillère pédagogique et directrice de mémoire. Elle a animé des formations en tant qu'experte associée à l'Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation (IH2EF) et a préparé les étudiants de l'ENS Paris-Saclay à l'oral de l'agrégation. Elle est membre des jurys de concours de recrutement des CPE et des Personnels de Direction. Elle est référente académique pour l'évaluation des établissements en collaboration avec le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE).

Bruno Pronzato

Conseiller Principal d'Éducation de 1982 à 2021 dans l'académie de Paris, Bruno Pronzato a exercé de nombreuses fonctions dans le domaine de la formation professionnelle des CPE. Il fut tour à tour formateur associé à l'IUFM de Paris (1995-2010) puis à l'ESPE de Paris, responsable de la préparation au concours interne CPE (1995-2006), tuteur pédagogique de CPE stagiaires (1995-2010) et conseiller pédagogique (2011-2021). Dans le domaine du recrutement, il a été membre des jurys des concours de CPE externe, interne et réservé durant neuf ans. Au titre de la formation de formateurs, il a été formateur des professeurs conseillers pédagogiques de l'académie de Paris. Son activité syndicale dans le corps des CPE lui a valu d'être élu par ses pairs commissaire paritaire pendant deux mandatures. Il est actuellement consultant et formateur dans des structures d'enseignement à l'étranger.

Enjeux et problématiques

1	Principes et valeurs de l'éducation.....	7
2	Enjeux de l'éducation : école et société.....	91
3	Transformations : où va l'école ?	123
4	Politique de l'établissement et gestion concurrentielle de l'éducation	147
5	Usagers : de l'enfant à l'élève	191
6	Professionnalité du CPE	213

Principes et valeurs de l'éducation

1	Une école juste, inclusive et équitable pour tous	8
2	Gratuité – obligation	19
3	Formation du citoyen responsable	37
4	Laïcité et droit aux différences : la place des identités collectives.....	41
5	Le défi des inégalités	63

1 CHAPITRE

Une école juste, inclusive et équitable pour tous

OBJECTIFS

- Connaître les concepts philosophiques en démocratie : égalité, équité.
- Comprendre les conditions historiques et sociologiques d'émergence des modèles juridiques de l'égalité.
- Identifier les enjeux des questions actuelles et la nécessité d'une approche pragmatique de l'action éducative.

En démocratie, il y a une sorte d'équivalence entre justice et égalité. L'égalité des citoyens en droits, acquise dans la philosophie politique dans le sillage de Jean-Jacques Rousseau, a été traduite pour la première fois dans un texte constitutionnel par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dès le début de la Révolution française. Plus récemment, durant le xx^e siècle, l'égalité a été étendue, hors de la sphère des droits civiques, à celle des droits sociaux, au nombre desquels figurent le droit à l'éducation et l'égalité des chances, comme le droit au logement, etc.

Aujourd'hui, et depuis les années 1980, l'égalité des chances revient régulièrement dans la bouche des hommes politiques. Plus rarement, le sens en est explicité.

1 Démocratie – égalité d'éducation

a. L'équivalence entre égalité et démocratie trouve son origine dans la pensée philosophique du xviii^e siècle

Pour les philosophes du Contrat, dont Rousseau est la principale figure française, mais qui a été précédée par d'autres en Europe (notamment Samuel von Pufendorf et Christian Wolff), **l'égalité est un droit naturel**, qui existait à l'état de nature, avant que les hommes n'entreprennent de coopérer.

Dans ce temps plutôt hypothétique qu'historique, les hommes ne dépendaient pas les uns des autres et ils assuraient leur subsistance et la satisfaction de leurs besoins sans devoir unir ou opposer leurs forces individuelles. À cet état de nature, où n'existait que le droit naturel, a succédé un état de guerre, marqué par la collusion de forces antagonistes, de conflits entre individus et entre groupes.

L'égalité dans l'état de nature et sa fin

Jean-Jacques Rousseau, Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, seconde partie, 1755.

« Tant que les hommes se contentèrent de leurs cabanes rustiques, tant qu'ils se bornèrent à coudre leurs habits de peaux avec des épines ou des arêtes, à se parer de plumes et de coquillages, à se peindre le corps de diverses couleurs, à perfectionner ou à embellir leurs arcs et leurs flèches, à tailler avec des pierres tranchantes quelques canots de pêcheurs ou quelques grossiers instruments de musique ; en un mot tant qu'ils ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un seul pouvait faire, et qu'à des arts qui n'avaient pas besoin du concours de plusieurs mains, ils vécurent libres, sains, bons, et heureux autant qu'ils pouvaient l'être par leur nature, et continuèrent à jouir entre eux des douceurs d'un commerce indépendant : mais dès l'instant qu'un homme eut besoin du secours d'un autre ; dès qu'on s'aperçut qu'il était utile à un seul d'avoir des provisions pour deux, l'égalité disparut, la propriété s'introduisit, le travail devint nécessaire, et les vastes forêts se changèrent en des campagnes riantes qu'il fallut arroser de la sueur des hommes, et dans lesquelles on vit bientôt l'esclavage et la misère germer et croître avec les moissons. »

Le contrat que Rousseau imagine, dans le sillage des philosophes allemands qui l'ont précédé dans cette voie, est présenté non comme un retour à l'état de nature (contrairement à ce que prétendront certains détracteurs de Rousseau, dont Voltaire), mais comme **la correction des inégalités** issues des rapports de force – qui sont la négation des droits naturels – **par un pacte social**.

Les inégalités de force ou d'intelligence ne peuvent servir de base au lien social entre tous les hommes. C'est pourquoi le contrat imaginé par Rousseau établit une égalité qui se situe au-dessus des inégalités physiques entre individus.

L'égalité de droit doit remplacer l'égalité naturelle dans l'État social

Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social ou Principes du droit politique, Livre 1, 1762.

« Je terminerai ce chapitre et ce livre par une remarque qui doit servir de base à tout système social ; c'est qu'au lieu de détruire l'égalité naturelle, le pacte fondamental substitue, au contraire, une égalité morale et légitime à ce que la nature avait pu mettre d'inégalité physique entre les hommes, et que, pouvant être inégaux en force ou en génie, ils deviennent tous égaux par convention et de droit. »

Ce droit nouveau est aussi la base de l'intérêt général conçu, non plus comme utilité collective d'un ensemble de personnes, mais comme **expression de la volonté de la souveraineté des citoyens** reconnus égaux en droits.

L'égalité est nécessaire au lien social et au bien commun

Jean-Jacques Rousseau, Du contrat social ou Principes du droit politique, Livre 2, 1762.

« La première et la plus importante conséquence des principes ci-devant établis, est que la volonté générale peut seule diriger les forces de l'État selon la fin de son institution, qui est le bien commun ; car, si l'opposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des sociétés, c'est l'accord de ces mêmes intérêts qui l'a rendu possible. C'est ce qu'il y a de commun dans ces différents intérêts qui forme le lien social ; et s'il n'y avait pas quelque point dans lequel tous les intérêts s'accordent, nulle société ne saurait exister. Or, c'est uniquement sur cet intérêt commun que la société doit être gouvernée ».

Cette égalité des citoyens en droits implique-t-elle une égalité d'éducation ? Ce n'est pas chez Rousseau qu'on trouve une réponse positive à cette question.

C'est Denis Diderot, le directeur de la publication de l'*Encyclopédie*, qui appliqua le premier l'égalité des citoyens en droits à l'éducation, lorsqu'il composa, à la demande de la tsarine Catherine II, un plan d'éducation publique pour le gouvernement de Russie, une quinzaine d'années avant la Révolution française.

L'égalité d'éducation contribue à l'intérêt général

Denis Diderot, Essai sur les études en Russie, 1775-1776.

« Une université est une école dont la porte est ouverte indistinctement à tous les enfants d'une nation, et où des maîtres stipendiés par l'État les initient à la connaissance élémentaire de toutes les sciences. Je dis indistinctement, parce qu'il serait aussi cruel qu'absurde de condamner à l'ignorance les conditions subalternes de la société. Dans toutes, il est des connaissances dont on ne saurait être privé sans conséquence. Le nombre des chaumières et des autres édifices particuliers étant à celui des palais dans le rapport de dix mille à un, il y a dix mille à parier contre un que le génie, les talents et la vertu sortiront plutôt d'une chaumière que d'un palais. [...]

Ces basses écoles sont pour le peuple en général, parce que, depuis le Premier ministre jusqu'au dernier paysan, il est bon que chacun sache lire, écrire et compter. »

Se plaçant sur le terrain matérialiste des économistes et des physiocrates, Diderot estime que **l'État a intérêt à faire sortir de l'ombre tous les talents cachés**, dans quelques classes de la société qu'ils se trouvent, afin que la société tire profit de ces gisements d'intelligence laissés en jachère par un système d'enseignement qui dispense inégalement l'instruction à ses citoyens.

- La première raison de cette préconisation à la tsarine de Russie est **l'utilité collective** : Diderot estime, comme Rousseau, qu'il y a autant de chances de rencontrer les talents les plus élevés et les meilleures dispositions aux études chez les enfants de laboureurs que chez ceux des ministres (d'ailleurs Rousseau lui-même n'était-il pas fils d'horloger ?). Dès lors, tous ces talents enfouis pourraient contribuer à augmenter la prospérité collective de la société.
- Une deuxième raison pour répandre également l'éducation est avancée par Diderot dans ses conseils à la tsarine : c'est **l'argument moral**. Il serait « cruel », dit-il, de « condamner à l'ignorance les conditions subalternes de la société ». On voit ici